

Résultats

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Revenus				
Avions d'affaires				
Fabrication et autres ⁽¹⁾	2 226 \$	1 385 \$	5 345 \$	4 759 \$
Services ⁽²⁾	416	363	1 508	1 237
Autres ⁽³⁾	13	23	60	89
Total des revenus	2 655	1 771	6 913	6 085
Coût des ventes	2 195	1 458	5 656	5 161
Marge brute	460	313	1 257	924
Charges de vente et d'administration	122	102	395	355
R et D	127	94	360	338
Autres charges (revenus)	—	4	(10)	8
RAII ajusté⁽⁴⁾	211	113	512	223
Éléments spéciaux	4	(25)	(26)	(18)
RAII	207	138	538	241
Charges de financement	146	174	817	936
Revenus de financement	(59)	(148)	(33)	(324)
RAI	120	112	(246)	(371)
Impôts sur le résultat (recouvrement)	(121)	(127)	(118)	(122)
Résultat net des activités poursuivies	241 \$	239 \$	(128) \$	(249) \$
Résultat net des activités abandonnées ⁽⁵⁾	—	(1)	(20)	5 319
Résultat net	241 \$	238 \$	(148) \$	5 070 \$
Attribuable aux				
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de Bombardier Inc.	241 \$	238 \$	(148) \$	5 041 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁵⁾	— \$	— \$	— \$	29 \$
RPA (en dollars)⁽⁶⁾				
De base	2,48 \$	2,41 \$	(1,88) \$	52,05 \$
Dilué	2,40 \$	2,34 \$	(1,88) \$	50,54 \$
RPA des activités poursuivies (en dollars)⁽⁶⁾				
De base	2,48 \$	2,42 \$	(1,67) \$	(2,87) \$
Dilué	2,40 \$	2,35 \$	(1,67) \$	(2,87) \$
En pourcentage des revenus totaux				
Marge brute ⁽⁷⁾	17,3 %	17,7 %	18,2 %	15,2 %
Marge RAII ajustée ⁽⁸⁾	7,9 %	6,4 %	7,4 %	3,7 %
Marge RAII ⁽⁷⁾	7,8 %	7,8 %	7,8 %	4,0 %

⁽¹⁾ Comprennent les revenus tirés de la vente d'avions neufs, de solutions d'avions spécialisés et d'avions d'occasion.

⁽²⁾ Comprennent les revenus tirés des services après-vente, notamment les services de pièces, de *Smart Services*, de centres de service et de publications de matériel de formation et d'articles techniques.

⁽³⁾ Comprennent les revenus tirés de la cession de composants liés aux programmes d'avions commerciaux.

⁽⁴⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de ce communiqué de presse et à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans le rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁵⁾ Les activités de Transport ont été classées à titre d'activités abandonnées. Le 29 janvier 2021, la Société a clôturé la vente du secteur Transport à Alstom et comptabilisé un gain lié à la vente au cours de l'exercice 2021. Les charges comptabilisées dans les activités abandonnées pour l'exercice 2022 ont principalement trait à une modification apportée aux estimations d'une provision pour honoraires professionnels.

⁽⁶⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement des actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.

⁽⁷⁾ Mesures supplémentaires. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de ce communiqué de presse et à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans le rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁸⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Un ratio non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de ce communiqué de presse et à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans le rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

Autres mesures financières non conformes aux PCGR⁽²⁾, autres ratios financiers non conformes aux PCGR⁽³⁾ et mesures conformes aux IFRS les plus comparables

	Quatrièmes trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
RAII ⁽¹⁾	207 \$	138 \$	538 \$	241 \$
RAIIA ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	352 \$	232 \$	930 \$	640 \$
Marge RAIIA ajustée ⁽¹⁾⁽³⁾	13,3 %	13,1 %	13,5 %	10,5 %
Résultat net des activités poursuivies	241 \$	239 \$	(128) \$	(249) \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾⁽²⁾	211 \$	80 \$	101 \$	(326) \$
RPA dilué des activités poursuivies ⁽⁴⁾	2,40 \$	2,35 \$	(1,67) \$	(2,87) \$
RPA ajusté⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	2,09 \$	0,74 \$	0,74 \$	(3,66) \$

⁽¹⁾ Comprennent les activités poursuivies uniquement.

⁽²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Une mesure non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de la comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de ce communiqué de presse et à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans le rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽³⁾ Ratio financier non conforme aux PCGR. Un ratio non conforme aux PCGR ne constitue pas une mesure financière normalisée selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir nos états financiers et il pourrait être impossible de le comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique Mise en garde relative aux mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de ce communiqué de presse et à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans le rapport de gestion pour la définition de ces indicateurs et pour le rapprochement avec les mesures les plus comparables des IFRS.

⁽⁴⁾ En date du 13 juin 2022, Bombardier a réalisé un regroupement des actions classe A et des actions classe B (droits de vote limités) de la Société selon un ratio de regroupement d'actions de 25 pour 1. Par conséquent, les périodes comparatives ont été retraitées rétroactivement pour refléter le regroupement d'actions.